CADRE FINANCIER MULTIANNUEL

PSE BRIEFING – IRISH NEGOBOX – OCTOBRE 2026

Le 10 octobre 2026, la présidence irlandaise a présenté un nouveau cadre de négociation (negobox) pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, qui propose **une réduction de 8,7 % par rapport à la proposition de la Commission européenne (CE).**

Par rapport au CFP actuel (2021-2027) et compte tenu des effets cumulés de l'inflation et de la croissance économique, le budget à long terme pour la période 2028-2034 représenterait **une réduction en termes réels de -10 %.** [1]

Les chiffres:

La proposition de la Commission du 16 juillet 2025 prévoit **1 613,8 milliards d'EUR,** [2]soit **1,15 %** du revenu national brut (RNB) de l'UE, à l'exclusion des remboursements au titre de Next Generation EU (Facilité pour la reprise et la résilience – FRR).

Le cadre de négociation irlandais du 10 octobre 2026 prévoit un budget de **1 472,7 milliards d'EUR,** soit **1,02 % du RNB,** à l'exclusion des remboursements au titre de NextGenerationEU.

La position du Parlement européen (PE), soutenue par le Comité européen des régions (soutien unanime), prévoit un budget de **1 788,86 milliards d'EUR** équivalant à **1,27 % du RNB,** à l'exclusion des remboursements au titre de NextGenerationEU.

Rubrique 1: Cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture et rural, maritime, prospérité et sécurité

La présidence irlandaise propose une réduction **de 4 % de la rubrique 1 par rapport aux chiffres de la Commission (et de -13,9 % par rapport à la position**

1. Analyse du cadre de négociation du CFP publiée le 10 octobre 2026 par la direction générale des affaires budgétaires du Parlement européen.
2. Tous les chiffres du présent document sont exprimés en prix constants de 2025.

du PE), obtenue exclusivement en réduisant les montants destinés au filet de sécurité de l'Union (-30 %), à la facilité de l'UE (-51,2 %) et aux agences décentralisées (-25,9 %). La réserve budgétaire (réserve non allouée destinée à absorber des besoins imprévus) est entièrement supprimée. À **l'inverse, les enveloppes budgétaires pour l'agriculture et la cohésion restent inchangées** par rapport aux propositions de la CE et le soutien au programme Peace PLUS est augmenté de 87,5 %.

Le cadre de négociation irlandais ne tient pas compte des positions du Parlement européen et du CdR concernant un budget autonome pour la politique de cohésion (y compris un budget pour le FSE), un budget autonome pour l'aide au revenu au titre de la PAC, pour les zones rurales, la politique commune de la pêche, POSEI (régions ultrapériphériques) et les fonds HOME. **Elle ne propose pas non plus, dans le cadre de la politique de cohésion, de lignes budgétaires spécifiques pour chacune des trois catégories de régions** (régions plus développées, moins développées et en transition).

Le cadre de négociation irlandais prévoit la possibilité pour les autorités de gestion régionales de «négocier» directement avec la Commission (la proposition de la Commission ne mentionne que le terme «interagir») et la nécessité de plans visant à «préserver le rôle des régions». Toutefois, **le texte ne répond pas aux demandes du CdR en faveur d'une participation obligatoire des autorités infranationales compétentes, d'une évaluation de** la gouvernance à plusieurs niveaux et d'une clause de subsidiarité contre une centralisation injustifiée.

Le cadre de négociation irlandais conserve un montant de flexibilité de 25 %, ce qui ne répond pas à la demande du CdR (et du Parlement européen) de le ramener à 10 %, afin de préserver la prévisibilité et la nature à long terme des investissements territoriaux.

En ce qui concerne la politique agricole commune (PAC) et le développement rural, **la proposition irlandaise réduit considérablement l'effet de redistribution des paiements directs (dégressivité et plafonnement), dont le renforcement dans la proposition de la Commission a été vivement salué par le CdR** comme un moyen de réduire les inégalités et de soutenir les jeunes agriculteurs, les petites exploitations familiales et les exploitations opérant dans des zones soumises à des contraintes naturelles. En outre, en présentant ces propositions dans le CFP lui-même, le Conseil **déplace une fois de plus les négociations sur les éléments clés de la proposition relative à la PAC de la procédure législative ordinaire**

(codécision) à la procédure d'approbation (dans laquelle le PE ne peut que dire oui ou non).

Le financement du développement rural devrait rester l'objet de discussions difficiles: le cadre de négociation irlandais reflète l'objectif rural de 10 % proposé par la présidente von der Leyen dans sa lettre de novembre 2025, mais plusieurs États membres et le Parlement européen ont indiqué qu'ils souhaitaient une allocation cantonnée.

Rubrique 2: Compétitivité, prospérité et sécurité

La proposition de la Commission de juillet 2025 a augmenté le financement proposé pour les programmes relevant de cette rubrique d'environ 132,3 % (soit + 298 milliards d'EUR en prix constants de 2025) par rapport à la période 2021-2027. **Selon la Commission européenne,** il s'agit du signe le plus évident de la modernisation du CFP pour répondre aux nouvelles priorités politiques de l'UE. Le PE est allé plus loin en proposant 62,1 milliards d'euros supplémentaires par rapport à la proposition de la Commission.

La présidence irlandaise propose une réduction de 12,8 % de la rubrique 2 par rapport à la proposition de la Commission. Ce chiffre est inférieur de 22 % (-128,7 milliards d'euros) à la position du Parlement.

Au sein du bloc de la compétitivité et de la recherche, les principaux éléments qu'il est proposé de réduire sont le programme phare proposé, **le Fonds européen pour la compétitivité (FEC), réduit de 27,0 milliards d'EUR (-13,0 %),** dont la principale réduction de 15 milliards (-13,0 %) concerne le volet «sécurité, industrie de la défense et espace». En outre, **Horizon Europe** est réduit de 14,9 milliards d'EUR (-9,6 %) et **le mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (MIE) est réduit de 10,4 milliards d'EUR (-14,4 %). Parmi les autres programmes, **il est proposé de réduire AgoraEU** de 2,3 milliards d'EUR (-30,0 %).

Il **n'y a pas de changements substantiels** par rapport à la proposition **de la Commission en ce qui concerne les priorités politiques.** Le principe d'excellence qui sous-tend le FEC reste central. Il n'existe aucune référence explicite à l'innovation et à la recherche territorialisées.

Rubrique 3: L'Europe dans le monde

Les propositions de la Commission de juillet 2025 ont augmenté le financement proposé pour les programmes relevant de cette rubrique d'environ 56,4 % en prix constants de 2025, passant d'un équivalent historique de 121,5 milliards d'EUR pour la période 2021-2027 à 190 milliards d'EUR.

La présidence irlandaise propose une réduction de 17,4 % pour la rubrique 3 (-33,1 milliards d'EUR) par rapport à la proposition de la Commission (la présidence chypriote avait précédemment proposé une réduction de 3,9 %). Ce chiffre est inférieur de 25,7 % (-54,3 milliards d'euros) à la position du Parlement.

Le principal élément de cette rubrique est l'instrument «L'Europe dans le monde», qui a été réduit de 15,7 % (- 27,8 milliards d'EUR) par rapport à la proposition de la Commission.

Le cadre de négociation mentionne également l'instrument **spécial hors plafond «Réserve pour l'Ukraine»** (88,8 milliards d'EUR). La présidence irlandaise n'a pas modifié la formulation proposant que l'Union puisse accorder une bonification d'intérêts pour le prêt de soutien à l'Ukraine au-delà des montants prévus au titre de la réserve pour l'Ukraine. La manière dont il serait financé reste floue.

La présidence irlandaise **n'a pas respecté l'objectif de 10 % de soutien à la dimension extérieure de la migration,** y compris les causes profondes.

Rubrique 4: Administration

La présidence irlandaise propose de **réduire les dépenses administratives de 8,8 %** dans la rubrique 4 (-9,2 milliards d'euros), ce qui va bien au-delà de ce que la présidence chypriote avait proposé (une réduction de 0,6 %).

Flexibilité:

Les dispositions proposées par la Commission pour rendre le budget de l'UE plus réactif aux besoins ou événements imprévus sont maintenues (instrument de flexibilité et instrument de marge unique, au-delà des plafonds du CFP). **La présidence irlandaise supprime toutefois la possibilité de mettre à disposition des montants supplémentaires à partir de 2029 au moyen d'amendes** et de dégagements, ce qui augmenterait le risque de devoir redéployer les fonds alloués en cas de crise/de besoins imprévus.

Ressources propres:

Le cadre de négociation irlandais **maintient les cinq nouvelles ressources propres proposées par la Commission** (SEQE, MACF, contributions des entreprises, tabac, déchets électroniques), mais les laisse toutes entre parenthèses, et introduit une introduction progressive de la ressource propre fondée sur le SEQE pour les États membres bénéficiant du Fonds pour la modernisation et un taux d'appel de 90 % (contre 75 % dans le cadre de la boîte de négociation chypriote) pour les recettes provenant du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). **Elle ne tient toutefois pas compte des propositions du Parlement européen relatives à de nouvelles ressources propres supplémentaires** (telles que la taxe sur les services numériques), ni de leur potentiel de recettes d'ici au 1er janvier 2028. Aucun objectif quantifié en matière de recettes n'est inclus dans le cadre de négociation.

Principaux messages adressés aux membres du groupe PSE

Il n'y a pas d'«anciennes politiques» ni de «nouvelles politiques». Il n'y a qu'un seul budget, pour une seule Europe. La politique de cohésion n'est pas un coût hérité de l'intégration; elle constitue l'épine dorsale de l'investissement dans le marché unique. Il construit les routes, le haut débit, les compétences et la capacité de recherche qui rendent la compétitivité possible partout, pas seulement dans les métropoles. **La réduction ne modernise pas le budget; elle ampute le potentiel de croissance de la moitié de l'Union.**

L'Europe ne peut pas être compétitive si elle renonce à la moitié de ses territoires. La compétitivité fondée sur le rétrécissement des régions est fragile: elle affaiblit la demande intérieure, gaspille le capital humain et alimente la polarisation politique qui sape notre capacité à agir. **Chaque euro investi dans la cohésion est un investissement dans le marché unique, dans la demande et dans la stabilité démocratique.**

Notre compétitivité ne doit pas être une copie du modèle américain ou chinois. Nous ne sommes pas disposés à accepter les coûts sociaux et environnementaux que ces modèles imposent. L'avantage concurrentiel de l'Europe est précisément **notre économie sociale de marché: des normes élevées, des services publics solides et une large participation.**

Pour les socialistes et démocrates européens, c'est la question centrale: **la compétitivité doit élargir la participation à la prospérité et non la réduire.** Une

compétitivité qui ne profite qu'aux principales régions métropolitaines n'est ni un projet progressiste ni, à long terme, un projet stable.

La cohésion mobilise un potentiel inexploité, relie les régions périphériques au marché unique et maintient une prospérité largement partagée. **Une Union qui laisse ses régions prendre du retard n'est ni plus simple ni plus moderne: elle est plus faible.**

Au lieu de coupes budgétaires, nous avons besoin de nouvelles ressources propres. Ils sont le seul moyen de construire un compromis entre le Frugal et les Amis de la Cohésion, et **d'échapper au débat stérile des contributeurs nets.** Des ressources propres équitables sont également un choix politique: Faire en sorte que les grandes entreprises et les géants du numérique paient leur juste part apporte de l'équité à nos sociétés, tandis qu'une taxe numérique protège notre marché de l'ingérence étrangère.